

JEUDI 07 DÉCEMBRE 2023 :

MOBILISATION POUR LES JO : LES DOUANIERS, TOUJOURS PAS QUALIFIÉS !



1/4



Après un premier rendez-vous manqué le 27 novembre (des records (anti) sociaux en vue ?), nous avons une séance de « rattrapage » ce mercredi 06 décembre, pour connaître les conditions de mobilisation à la DGDDI dans le cadre des jeux olympiques.

La qualification n'est toujours pas acquise et pourtant le temps presse...

” FAIRE RESPECTER L'UNIFORME DES DOUANES !



En préambule, nous avons insisté sur l'impérieuse nécessité de considérer les agents des douanes au même titre que ceux des autres forces de l'ordre, dans la manière de reconnaître leur mobilisation.

→ Les sacrifices sur la période estivale auront les mêmes conséquences sur les familles de gabelous.

→ L'exposition au risque d'attentat sera la même que pour les autres forces en uniforme.

→ Les contrôles mixte Police/Douane mobiliseront les personnels uniformément.

Ainsi, notre ministre, T. Cazenave, doit défendre ses agents afin qu'ils soient bien considérés au même niveau que ceux de G. Darmanin. **Pour l'UNSA Douanes et la CGC Douanes, toute distinction renverrait un message désastreux envers la corporation douanière !**

” LES RÉPONSES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AUX DEMANDES DE L'UNSA DOUANES :

Une prime forfaitaire pour tous les agents : ce n'est pas prévu, on va la demander mais ça dépend du ministre...

Focus : la circulaire indique qu'une prime peut être accordée aux agents directement impliqués ou mobilisés. L'implication de toute la Douane est une évidence à ne surtout pas dénigrer en haut lieu !

Une prime indemnitaire complémentaire pour tous les agents mobilisés : le principe est acté, il faut que le ministre valide ses différents montants, selon le taux de mobilisation des personnels, entre 500 et 1000€ bruts ???

Focus : les policiers et gendarmes auront visiblement droit au montant maximal de la prime, soit 1500 € bruts. Notre ministre semble considérer que l'implication et la mobilisation des douaniers ne méritent pas une prime de ce niveau, mais d'un niveau inférieur (1000 € maximum) ! Nous attendons fermement de notre Directrice générale qu'elle arrive à le convaincre du contraire...

Des congés bonifiés pour les agents mobilisés : non...

Un hébergement pour les agents mobilisés en renfort : oui, le loyer sera pris en charge intégralement par l'administration.

Le financement des frais de garde ou de colonie pour les enfants des agents mobilisés : non, il est uniquement prévu un accès prioritaire (à notre demande, cette priorité est étendue aux crèches « réquisitionnées » en août).

La prise en charge des surcoûts de frais de transport pour les agents mobilisés en renfort : oui, l'administration songe à fournir les billets directement aux agents.

La défiscalisation et le dé plafonnement du rachat des jours de CET (sachant que le plafond d'épargne est d'office augmenté de 10 jours) : à voir, ce sera demandé au ministre...

Octroyer un laissez-passer aux agents pour se rendre sur leur lieu de travail dans les zones à circulation restreinte : ça se tient, ce sera demandé au préfet en charge des JO...



JEUDI 07 DÉCEMBRE 2023 :

MOBILISATION POUR LES JO : LES DOUANIERS, TOUJOURS PAS QUALIFIÉS !



2/4

”

QUI SERA MOBILISÉ ?

Pour l'instant, environ 5 000 agents. La liste ci-dessous, proposée par la DG n'est pas encore définitive. Elle devrait l'être au prochain CSAR prévu le 14 décembre.

L'UNSA Douanes a notamment demandé que toutes les brigades gérant un PPF soient bien intégrées à cette liste. Dans les interrégions où seront déployés des renforts, nous avons demandé que les services des PLI soient reconnus comme mobilisés, ainsi que les cellules TSI dans toutes les directions qui mettront en place un télétravail exceptionnel.

Si votre service n'est pas repris dans cette liste, cela signifie que l'administration n'aura aucune capacité à vous solliciter autrement qu'à l'habitude pour la gestion annuelle des congés, ni vous proposer des plages horaires de services inhabituelles ou des surplus d'activité.

”



”

QUAND LES AGENTS SERONT-ILS MOBILISÉS ?

La période s'étend pour tous du 1er juillet au 8 septembre, sauf en DIPA et IDF où l'effort se prolonge jusqu'au 15 septembre (pour gérer les départs après les JOP).

Il y a 2 définitions de la mobilisation : maximale ou adaptée. La mobilisation maximale n'amène pas d'interprétation possible, mais la mobilisation adaptée reste assez floue. Elle renvoie la responsabilité aux DI, selon les contraintes douanières locales, mais aussi selon les demandes d'intervention de l'autorité préfectorale... **Nous voyons là une faille critique dans l'organisation des cotes de service qui ne permet pas de garantir les plannings suffisamment en avance.**

Les périodes dites « maximales » ou « adaptées », présentées en séance par la DG, sont à consulter ci-après. Enfin, il reste d'autres réponses en attente : les AA pour naissance, mariage ou décès seront-elles acceptées ? Quelle gestion sera appliquée pour les congés bonifiés ?

”

”

QUID DES OP/CO ?

Hormis 30 agents à la DIPA, la DG précise que le surcroît prévisionnel d'activité en lien avec le dédouanement sera assuré par des renforts d'agents de Paris-Spécial. Les autres OP/CO sont donc dégagés de toutes sujétions spécifiques.

”



JEUDI 07 DÉCEMBRE 2023 :

MOBILISATION POUR LES JO : LES DOUANIERS, TOUJOURS PAS QUALIFIÉS !



3/4

”

LES MINISTRES À L'ÉCHAUFFEMENT....,

↳ DES SYNDICATS PRÊTS POUR LA COMPÉTITION !

Lors de cette réunion, la DG a essayé d'apporter toutes les réponses possibles, mais nous sentons clairement le bornage ministériel dans lequel elle doit naviguer. **Au final, nous n'avons pas encore connaissance de toutes les conditions dans lesquelles les agents sont appelés à se mobiliser.** La suite des informations est désormais espérée pour le CSAR du 14 décembre.

Le gouvernement est pleinement responsable de cette situation, puisque la circulaire de la Première ministre, fixant le cadre de cette mobilisation exceptionnelle, est datée du 22 novembre. Pourquoi arrive-t-elle si tard ? Nous avons pourtant alerté dès le 1er juin sur les attentes des personnels. **À présent, ce n'est plus aux agents de se faire des nœuds aux desiderata pour satisfaire les envies de dirigeants embrumés. C'est bien à eux de se presser pour finaliser efficacement le dispositif.**

De fait, le délai fixé par nos organisations est atteint. **Dès lors, toutes menaces ou pressions mises sur les personnels fera l'objet d'une réaction forte de notre part et tout refus de CA non fondé sera porté, au besoin, devant les tribunaux.**

”

1/LISTES DES SERVICES MOBILISÉS À 100 %

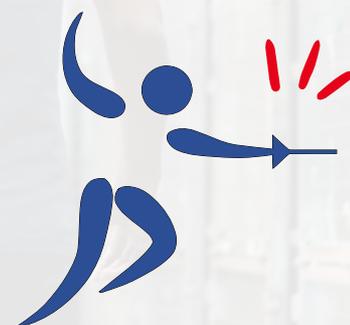
**BSI DE PARIS FERRO, PARIS NORD, PARIS SUD, TRANSMANCHE, AULNAY-SOUS-BOIS, MARNE-LA-VALLÉE, MELUN, RUNGIS, GENNEVILLIERS, LES ULIS, VAL-DE-SEINE ET BSM (ÉLÉMENT TERRESTRE)
PARIS SPÉ SU, AC STAGIAIRES SU, 30 AGENTS CO À LA DIPA (À IDENTIFIER),
BSM (ÉLÉMENT NAUTIQUE), SMS ET ÉQUIPE CYNOPHILE ANTI-EXPLO EN IDF**

2/LISTES DES SERVICES MOBILISÉS À 80 %

**TOUTES LES UNITÉS SU DE DIPA, PACA CORSE ET HDF SAUF BSI AMIENS.
LES CODT DE LILLE ET METZ
LES BSI DE BOURGES, SAINT-BRIEUC, BAYONNE, CAMBO, DAX, HENDAYE,
OLORON, PAU, PERIGUEUX, PERPIGNAN, CARCASSONNE ET LES BSE DE CAEN,
DIEPPE, LA ROCHELLE, MONTPELLIER AÉRO ET TARBES.
À LA DNRED : NEMROD, CLS, LAT, GSO, OPS ET LES ÉCHELONS DE PARIS,
LILLE + ANTENNE DE CALAIS ET MARSEILLE + ANTENNE DE NICE.**

3/LISTES DES SERVICES MOBILISÉS À 50 %

**LES BSI DE LYON, QUIMPER, ANGERS, LE MANS, NANTES, AMIENS, ROUEN, MUSÉE DES DOUANES, LIMOGES,
POITIERS, MONTPELLIER, NÎMES, BOURG-MADAME, NARBONNE, GAUD ET MILLAU.
LES BSE DE LYON AÉRO, ROSCOFF, SAINT-MALO, LES SABLES D'OLONNE, SAINT-NAZAIRE, CHERBOURG,
GRANVILLE, HONFLEUR, LE HAVRE BSEP, SÈTE, PORT-VENDRES ET PORTA.
À LA DNGCD, LES BGC POSITIONNÉES EN BORD DE MÉDITERRANÉE.
À LA DNRED : LES ÉCHELONS DE MONTPELLIER, BORDEAUX, NANTES, ROUEN, METZ ET LYON.
(NOUS AVONS DEMANDÉ À LA DG DE VÉRIFIER LE POSITIONNEMENT DE LA BSI D'AMIENS QUI N'APPARAÎT
PAS JUSTIFIÉ EN DEHORS DES AUTRES SERVICES DES HDF)**



JEUDI 07 DÉCEMBRE 2023 :

MOBILISATION POUR LES JO : LES DOUANIERS, TOUJOURS PAS QUALIFIÉS !



4/4

LES CONDITIONS DE MOBILISATIONS (DOCUMENT REMIS EN SÉANCE) :

1. Calendrier

La mobilisation des services s'articule selon les phases suivantes en amont, pendant et en aval des jeux et incluant les principales missions indiquées par mémoire :

Périodes	Taux de disponibilité – orientations minimales
T - 1 an (en amont des JOP)	Taux de présence usuel
T - 6 mois (en amont des JOP)	Taux de présence usuel
T - 3 mois (en amont des JOP)	Taux de présence usuel
01/07 au 21/07 JOP – montée en puissance	Taux de présence adapté selon DI Phase de déploiement des renforts JOP
22/07 au 25/07 JOP – gestion des arrivées	Taux de présence adapté selon DI (gestion des voyageurs, demandes préfectorales, etc.). Taux de présence maximal DIPA
26/07 au 11/08 JOP – dispositif renforcé	Taux de présence maximal pour les DI de 1 ^{er} et 2 ^e niveau, sauf DIPA
13/08 au 27/08 JOP – gestion des départs/arrivées	Taux de présence adapté selon DI (gestion des voyageurs, demandes préfectorales, etc.). Taux de présence maximal DIPA
28/08 au 8/09 JOP – dispositif renforcé	Taux de présence maximal pour la DI IDF
8/09 au 15/09 JOP – gestion des départs	Taux de présence adapté en IDF (demandes préfectorales, gestion des voyageurs, etc.). Taux de présence maximal DIPA
T + 3 mois (après les JOP)	Taux de présence usuel

